

## REPRODUCTION

# LA VISITE SANITAIRE EN ÉLEVAGE CANIN, UNE OPPORTUNITÉ POUR LES ÉLEVEURS

Obligatoire depuis 2014, la visite sanitaire en élevage canin affiche seulement un taux de réalisation d'environ 50 %. Cette mesure doit pourtant être envisagée comme une opportunité, et non comme une contrainte, et l'occasion d'établir un contact privilégié entre éleveurs et vétérinaires. **PAR CAROLINE DRIOT**

Où est-on huit ans après la publication de l'arrêté rendant la visite sanitaire obligatoire en élevage canin et félin ? Hanna Mila, maîtresse de conférences à l'École nationale vétérinaire de Toulouse (Haute-Garonne), unité de néonatalogie et reproduction des carnivores domestiques, a rappelé les modalités de cette visite lors d'un webinar organisé par NeoCare le 10 octobre 2022. Selon une enquête menée par NeoCare sur Facebook auprès de 120 éleveurs en 2017, le taux de réalisation s'élevait à 50 %.

## Une obligation si plus d'une portée par an

Pourtant, depuis l'arrêté du 3 avril 2014, la visite sanitaire est bel et bien obligatoire en élevage de carnivores domestiques, et plus largement dans tous les lieux hébergeant ces animaux : fourrières, refuges, animaleries, pensions, etc. Pour les élevages, l'arrêté initial a été modifié en 2016\*. Depuis, seules les structures produisant plus d'une portée par an sont soumises à une visite sanitaire annuelle, qui explore cinq thèmes :

le bien-être animal, les locaux, l'ambiance, la biosécurité et le registre d'élevage.

### Bien-être animal

Sur le plan du bien-être animal, le vétérinaire vérifie la conformité de l'établissement aux exigences réglementaires en matière de logement (interdiction d'isoler les animaux les uns des autres, sauf pour les chats mâles reproducteurs), d'enrichissement du milieu (jouets, plateformes, griffoirs, etc.), d'accès à l'extérieur pour les chiens. Les locaux hébergeant des chiens construits après 2015 doivent garantir l'accès à une cour extérieure, en plus d'une aire d'exercice en plein air. Pour les logements sans extérieur, de construction plus ancienne, les animaux doivent être sortis quotidiennement. Enfin, le vétérinaire s'assure d'un temps de contact suffisant entre les animaux et l'être humain.

### Locaux et ambiance

Concernant les locaux, le vétérinaire évalue leur organisation (présence d'une maternité/nurserie, infirmerie, quarantaine), les surfaces disponibles (minimum 5 m<sup>2</sup> par chien et 2 m<sup>2</sup> par chat), la qualité des matériaux (facilité de nettoyage et de désinfection) et l'équipement (zones de couchage, bacs à litière, gamelles). L'éleveur doit disposer d'un thermomètre et d'un hygromètre pour contrôler l'ambiance des bâtiments. La luminosité doit être suffisante. La ventilation fait l'objet d'une attention particulière en tant qu'élément clé de la maîtrise des affections respiratoires.

### Biosécurité et registre d'élevage

En matière de biosécurité, la visite sanitaire vise à évaluer les mesures d'hygiène et la prophylaxie médicale mises en œuvre, les modalités de quarantaine (durée et tests sur les animaux introduits) et de gestion des visiteurs (port de surchaussures, lavage des mains). Enfin, le vétérinaire vérifie la tenue du registre



## PETITS ÉLEVAGES VERSUS GRANDS ÉLEVAGES

La loi différencie les établissements de petite taille (moins de dix chiens de plus de 4 mois, ou moins de dix chats de plus de 10 mois, et maximum trois femelles reproductrices) et de grande taille. Ces derniers sont soumis à des exigences particulières : mise en place de mesures de gestion des déchets et des eaux usées (collecte et évacuation), de lutte contre les incendies (extincteurs, plan d'évacuation), stockage des cadavres, installation d'un vestiaire pour le personnel et réalisation d'autocontrôles (enregistrement de la température dans les bâtiments, dates et modalités de nettoyage des locaux). Dans tous les cas, si plus d'une portée annuelle est réalisée, la visite sanitaire est obligatoire. En cas d'infraction relevée par les agents des directions départementales de la protection des populations lors d'un contrôle en élevage, une mise en demeure est adressée à l'éleveur.



La visite sanitaire est organisée de façon à sensibiliser les éleveurs sur cinq thématiques : bien-être animal, locaux, ambiance, biosécurité et registre d'élevage.

d'élevage : entrée et sortie d'animaux, soins, ordonnancier, autocontrôles. La visite est souvent perçue comme une contrainte par les éleveurs, pourtant ce document constitue une source d'information précieuse dans l'investigation des troubles sanitaires (taux de morbidité et de mortalité, date d'apparition des symptômes, animaux touchés, etc.).

### Nouer le dialogue

Pour Hanna Mila, chacune de ces étapes représente une opportunité pour l'éleveur de questionner son vétérinaire. Suivi de reproduction, gestion de la maternité, soins aux nouveau-nés, modalités de quarantaine, dominantes pathologiques, etc. Autant de sujets à aborder pour nouer



### COÛT D'UNE VISITE D'ÉLEVAGE

L'organisation et le règlement des frais liés à la visite sanitaire incombent à l'éleveur. À la durée de visite (1h 30-2 h environ) s'ajoute le temps nécessaire à la rédaction du rapport. La facturation est à la discrétion du praticien (250 euros en moyenne).

le dialogue, préalable indispensable à toute relation de confiance. La visite sanitaire permet d'évoquer les problèmes de l'élevage en toute honnêteté et transparence. Car le vétérinaire n'est pas là pour sanctionner mais pour conseiller, et discuter des progrès possibles en termes de bien-être animal et de performances d'élevage. ●

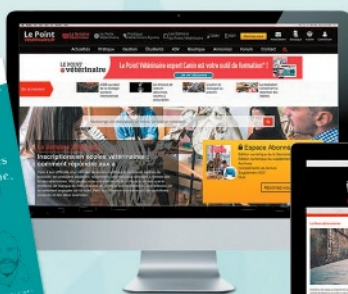
\* Arrêté du 3 avril 2014 fixant les règles sanitaires et de protection animale auxquelles doivent satisfaire les activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques relevant des articles L.214-6-1, L.214-6-2 et L.214-6-3 du Code rural et de la pêche maritime : [bit.ly/3FL46H2](http://bit.ly/3FL46H2).

## LA SEMAINE VÉTÉRAIRE

HEBDOMADAIRE FONDÉ EN 1976 • [LEPOINTVETERINAIRE.FR](http://LEPOINTVETERINAIRE.FR)



L'hebdomadaire accessible sur le site et l'appli [lepointveterinaire.fr](http://lepointveterinaire.fr)



Les Vet'Annonces standard offertes en illimité



Les newsletters quotidiennes avec le meilleur de l'information



Les services web (accès à tous les articles et les archives en ligne ; outils d'aide à la pratique...)



5% de réduction sur les ouvrages de la boutique en ligne

## PROFITEZ PLEINEMENT DE VOTRE ABONNEMENT

Votre abonnement à La Semaine Vétérinaire vous donne accès à une multitude d'avantages. Êtes-vous sûr de tous les connaître ?